

Séance du 08 Décembre 2025
N°2025-12-01

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre 2025 à 18h30, le comité syndical du SIETRA, dûment convoqué, s'est réuni à Latresne, sous la présidence de M. Jean-François LAVILLE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 25 novembre 2025

Nombre de conseillers présents : 11 - Quorum : 10

	Titulaire	Suppléant	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
MODET	Pascal	x			
REY	Marie-ange	x	x		
VEYSSY	Catherine	x		x	
DAO	Marie	x			
LAVILLE	Jean-françois	x	x		
KERNEVEZ	Marie-christine	x	x		
CANTILLAC	Jacques	x		x	
DONNEUX	Stéphane	x	x		
OLIVEAU	Franck	x		x	
DERUE	Dominique	x	x		
COLINET	Christophe	x		x	
RAYNAL	Christian	x			x
ROCA	Nathalie	x			x
GARMIEL	Jacques	x			x
COLET	Christophe	x			x
REY	Alain	x	x		
LATASTE	Frédéric	x	x		
LARRET	Jérôme	x			x
PETIT	Jannick	x	x		
LAFON	Francis	x	x		
FELD	Mathilde	x			x
GAUTHIER	Jérôme	x	x		
MENERET	Valérie	x		x	
JOINEAU	Vincent	x	x		x
BOUCHET	Daniel	x			x
LACUEY	Nathalie	x			x
FEUGAS	Jean-claude	x	x		x
GHUEQUIERE	Maxime	x			x
BRET	Myriam	x			x

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Marie-ange REY est désignée secrétaire de séance.

Votants : 11	Contre : 0
Pour : 11	Abstention : 0

N°2025-12-01 : COTISATION 2026

Les membres du comité syndical ont adopté le 26 septembre 2022 le Programme Pluriannuel de Gestion des bassins versants et zones humides sur l'ensemble du territoire du syndicat

Les phases 1 (diagnostic) et phase 2 (hiérarchisation des enjeux) ont été réalisées et présentées en comité de pilotage et aux membres du SIETRA.

Cette ambition pour le territoire syndical nécessite des moyens financiers tout en maîtrisant du concours des participation des membres

La commission Finances, le Débat d'Orientation Budgétaire ont de fixer les délibérations à 155 000€ répartie de la manière suivante :

EPCI	Surf dans bv (ha)	% ds BV	Pop 2024	% ds BV	Long. Crs d'eau ds BV	Long. berges ds BV	Pot fiscal par pop DGF	% ds BV	% moy pondérée	Cotisation 2025
Côteaux	1 776	9,30	7 424	16,31	11,00	22,00	267,69	6,55	18,03	19 446 €
Pontes	8 722	45,69	22 746	49,96	65,00	130,00	202,82	38,69	13,66	57 351 €
Créon	6 834	35,80	10 906	23,96	79,00	158,00	173,53	47,02	11,69	45 904 €
BVI	286	1,50	1 374	3,02	3,70	7,40	636,79	2,20	42,88	19 220 €
Conv+Gar	1 472	7,71	3 077	6,76	9,30	18,60	204,14	5,54	13,75	13 079 €
TOTAUX	19 090	100,00	45 527	100,00	168,00	336,00	1 484,97	100,00	100,00	155 000 €

Après avoir entendu les observations des membres du Conseil Syndical,

Le comité syndical, à l'unanimité, DECIDE de

- FIXER le montant des contributions est fixé à 155 000€ au titre de l'année 2026 à répartir selon les critères suivants :

EPCI	Surf dans bv (ha)	% ds BV	Pop 2024	% ds BV	Long. Crs d'eau ds BV	Long. berges ds BV	Pot fiscal par pop DGF	% ds BV	% moy pondérée	Cotisation 2025
Côteaux	1 776	9,30	7 424	16,31	11,00	22,00	267,69	6,55	18,03	19 446 €
Pontes	8 722	45,69	22 746	49,96	65,00	130,00	202,82	38,69	13,66	57 351 €
Créon	6 834	35,80	10 906	23,96	79,00	158,00	173,53	47,02	11,69	45 904 €
BVI	286	1,50	1 374	3,02	3,70	7,40	636,79	2,20	42,88	19 220 €
Conv+Gar	1 472	7,71	3 077	6,76	9,30	18,60	204,14	5,54	13,75	13 079 €
TOTAUX	19 090	100,00	45 527	100,00	168,00	336,00	1 484,97	100,00	100,00	155 000 €

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Latresne, le 09 décembre 2025

Le Président,
Jean-François LAVILLE

La Secrétaire de séance
REY Marie-ange